

Fiche de Données de Sécurité

*** PROJET ***

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 12-11-2019 Date de révision: 25-11-2020 Remplace la fiche: 15-10-2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: PTFE Spray Aerosol Nom du produit UFI : 3FVR-TKDJ-X31P-XWX6

Code du produit : A204 Vaporisateur : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

: Ce PTFE-spray est un produit de lubrification et de protection hydrofuge à base de PTFE Utilisation de la substance/mélange

pour applications dans pratiquement tous les secteurs industriels, avec une résistance à des températures de -50°C à +210°C. Le MPM PTFE Spray peut être utilisé comme lubrifiant sur les surfaces de glissement, guidages, fils, outils de découpage, poulies, convoyeurs, roues dentées, rotules et cliquets. Le MPM PTFE Spray peut également être utilisé comme conducteur de toits coulissants, serrures et charnières dans l'industrie,

l'automobile et la construction navale.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company

Cyclotronweg 1

2629 HN Delft Delft - Nederland

T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031

msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H222;H229 Aérosol, catégorie 1 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H336

catégorie 3, Effets narcotiques

H304

Danger par aspiration, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02

GHS07

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

*** PROJET ***

Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux : Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane; Hydrocarbures,

C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

Danger

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection.

P300 - Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P405 - Garder sous clef.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets

autorisée.

2.3. Autres dangers

Conseils de prudence (CLP)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	dentificateur de produit %	
propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	25 – 50	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	25 – 50	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
isobutane	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27	10 – 20	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane	(N° CAS) 92128-66-0 (N° CE) 01-2119475514-35-xxxx (N° Index) 921-024-6	5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	(N° CE) 927-510-4 (N° Index) 01-2119475515-33-xxxx	5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un

médecin.

Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant Après contact oculaire

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Après ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Dyspnée. Maux de tête. Peut exercer une action narcotique. Etourdissement. Toux. Symptômes/effets

Nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pénétrer dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires graves.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de

carbone - dioxyde de carbone. Peut former des mélanges vapeur-air

inflammables/explosifs.

Danger d'explosion : La chaleur dégagée par un incendie peut entraîner dans le tambour d'éclatement. Les

vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone

de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Eloigner le public. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du Equipement de protection

visage. Porter un équipement de protection respiratoire.

Procédures d'urgence : Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Pour la rétention

Equipement de protection : Porter un équipement de protection respiratoire. Porter un vêtement de protection

approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et

pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyage à l'aide de détergents.

: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

Autres informations : Assurer une ventilation adéquate

6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur l'élimination - voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible

une bonne ventilation de la zone de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une

flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conditions de stockage

Informations sur le stockage en commun : Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

25-11-2020 (version: 18.3) 3/9 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



Lieu de stockage

: Stocker en conformité avec la règlementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

butane (106-97-8)				
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1430 mg/m³		
UE	IOELV TWA (ppm)	600 ppm		
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible			

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Type matériel		Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes)	>0.45		

Protection oculaire:

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains après toute manipulation. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz

Aspect : Bombe aérosol.

Couleur : Incolore.

Odeur : aromatique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point d'ébullition

Point de fusion : Non déterminé
Point de congélation : Non déterminé

Point d'éclair : Non applicable sous forme d'aérosol.

Température d'auto-inflammation : > 200 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

25-11-2020 (version: 18.3) FR (français) 4/9

: > 0 °C Non déterminé

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

*** PROJET ***

: Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 602 g/l

Solubilité : Eau: non miscible

> Solvant organique:92,5 % : Aucune donnée disponible

Log Pow Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes · Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 92,5 %

Autres propriétés : Le produit n'est pas explosif. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des

mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

isobutane (75-28-5)

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) > 50 mg/l/4h

propane (74-98-6)

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) 20 mg/l/4h

butane (106-97-8)

CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) 658 mg/l/4h

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcane	es, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)
DL50 orale rat	> 5840 mg/kg

DL50 cutanée rat	> 2920 mg/kg	
CL 50 Inhalation - Rat (Vaneurs)	< 25 2 mg/l/4h	

Hydrocarbures	C7	n-alcanos	ienalcanne	cycloalcanes
i i yui ocai bui es	, <i>UI</i> ,	, II-aicailes	, isoaicailes,	Cycloalcalles

DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2920 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

*** PROJET ***

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CL50 Inhalation - Rat	> 23,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 23,3 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Indications complémentaires	: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male	
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male	

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

PTFE Spray Aerosol		
Vaporisateur	Aérosol	
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Irritant. Peut exercer une action narcotique.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

-		-				,
-	1.)	-1	_	V	12	

Général : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

: Nocif pour les organismes aquatiques. Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(chronique)

(/		
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)		
CL50 poisson 1 12 mg/l		
CE50 Daphnie 1	3 mg/l 48h	
CE50 Daphnie 2	0,23 – 1,6 mg/l 21d	
CE50 72h algues 1	26 mg/l	
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Daphnia Magna 21 d	
NOEC chronic fish	2,045 mg/l 28d	

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
CL50 poisson 1	14,3 mg/l
CE50 Daphnie 1	3 mg/l 48h
CE50 Daphnie 2	0,23 mg/l
CE50 72h algues 1	10 – 30 mg/l
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Daphnia Magna 21d
NOEC chronic fish	1534 mg/l 28d
NOEC chronic algae	0,1 mg/l 72h

Fiche de Données de Sécurité

*** PROJET *** conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité	
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcan	es, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)
Persistance et dégradabilité	Biodégradation dans l'eau. Facilement biodégradable. 81-98% % biodégradation (O2 consumption), 28d.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		
Persistance et dégradabilité Biodégradation dans l'eau. Facilement biodégradable. 81-98 % % biodégradation (O2 consumption),28d.		
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)		
Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.		

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.	
12.4. Mobilité dans le sol	
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)	
Sol	Aucune donnée disponible.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		
Sol	Aucune donnée disponible.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Composant		
Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique, <5% n-hexane (92128-66-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes ()	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déche	ets
----------------------------------------	-----

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

Déchets : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

: 15 01 04 - emballages métalliques Code catalogue européen des déchets (CED)

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG	
14.1. Numéro ONU		
UN 1950	UN 1950	
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU	
AÉROSOLS	AEROSOLS	
Description document de transport		
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AEROSOLS, 2.1	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



14.3. Classe(s) de danger pour le transport 2.1





14.4. Groupe d'emballage

Non applicable Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non l'environnement : Non Polluant marin : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR): 5FQuantités limitées (ADR): 1ICatégorie de transport (ADR): 2Code de restriction en tunnels (ADR): D

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG): SP277N° FS (Feu): F-DN° FS (Déversement): S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 92,5 %

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (NL) : 8 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting
giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

*** PROJET ***

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations			
Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
9.1	Solubilité dans les solvants organiques	Ajouté	
9.2	Teneur en COV	Enlevé	
15.1	Teneur en COV	Enlevé	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2	
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	
H220	Gaz extrêmement inflammable.	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.